



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2019**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Edouard Euvrard, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : MM. Christophe Demesmay, Isabelle Rebillot, Sandrine Sigonney

Procurations : de M. Christophe Demesmay à M. Gérard Thomas, de Mme Isabelle Rebillot à Mme Eliane Poulnot et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : M. Gérard Thomas

Participait également à la réunion : M. Théophile Marguet, secrétaire de mairie

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2019.

ORDRE DU JOUR

1- Souscription auprès du Crédit Agricole d'un crédit-relais de TVA de 70 000 € et d'une ligne de trésorerie de 200 000 €

Dans l'attente, d'une part du remboursement partiel de la TVA des travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente (qui interviendra deux exercices budgétaires après la dépense), et d'autre part du versement des subventions attendues sur ce marché dans le second semestre de l'exercice 2019, l'assemblée communale décide unanimement de souscrire un crédit-relais de TVA d'un montant de 70 000 € sur une durée de 24 mois, ainsi qu'une ligne de trésorerie d'un tirage maximum de 200 000 € sur une durée de 12 mois. Eu égard aux propositions bancaires qui ont été faites à la Commune, ces deux emprunts à court terme seront contractés auprès du Crédit Agricole de Saône (taux de 0.422 variable et frais de dossier de 200 € pour le crédit-relais de TVA - taux de 1.192 € variable et frais de dossier de 500 € pour la ligne de trésorerie).

2- Acquisition d'un bâtiment en vue de sa transformation en logements

Le Conseil municipal décide de saisir l'opportunité d'acheter une ancienne ferme Comtoise située 12 rue de l'Enclos afin de la transformer à terme en appartements locatifs.

Cette acquisition, d'un montant TTC de 173 000 €, sera autofinancée. Dès ce printemps, une étude sera réalisée pour un lancement des travaux prévu sur la fin d'année 2019 ou le début d'année 2020 (cette période sera essentiellement fonction des contraintes administratives liées à la chronologie à respecter pour le dépôt des demandes de subventions).

Dans le contexte actuel de transferts de compétences aux intercommunalités et de désengagement programmé de l'O.N.F. dans son rôle de gestion des forêts communales, ce projet a pour objectif prioritaire de garantir une capacité d'autofinancement stable à la Commune sur le long terme.

Du locatif supplémentaire renforcera en outre une dynamique de renouvellement de la population qui permettra de maintenir des effectifs scolaires à un certain seuil dans les années à venir.

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera le lundi 8 avril à 18h00.